



Organisation pour la Sauvegarde des Droits des Enfants Organization for the Protection of Children's Rights

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La réforme de la Loi sur le divorce doit mettre l'accent sur le meilleur intérêt des enfants

L'Organisation pour la Sauvegarde des Droits des Enfants (OSDE) – un organisme de bienfaisance enregistré qui défend depuis 1983 les droits des enfants et des adolescents en difficulté et, plus particulièrement, les personnes aux prises avec des problèmes découlant de conflits familiaux et/ou de l'éclatement de la famille – tient à féliciter le ministre de la Justice du Canada d'avoir mis l'accent sur les programmes d'éducation et de médiation dans la modernisation annoncée de la Loi sur le divorce.

Quiconque a vécu un divorce sait à quel point la procédure actuelle peut s'avérer onéreuse et engendrer des situations conflictuelles. Mon combat personnel pour maintenir une relation parentale avec mon fils s'est échelonné sur 16 ans et n'est qu'un des nombreux exemples démontrant l'échec du système national actuel de justice familiale à rencontrer son obligation d'assurer le meilleur intérêt des enfants de parents divorcés ou séparés.

De nombreuses recherches ont démontré les effets négatifs à court et long terme de la rupture des parents et des procédures de divorce sur les enfants. Par exemple, les enfants de familles éclatées courent deux fois plus de chance de décrocher de l'école. Ils sont également beaucoup plus susceptibles de commettre des actes de délinquance avant l'âge de 15 ans et de se retrouver en prison durant leur adolescence, de manifester des troubles psychologiques et de comportement, d'être victimes d'enlèvement par les parents et/ou de violence physique ainsi que de divorcer eux-mêmes si jamais ils se marient. Plusieurs études récentes semblent même indiquer que le divorce affecterait davantage et de manière plus profonde le bonheur, la qualité de vie et la santé émotionnelle des enfants que la mort de l'un ou l'autre des parents.

Nous sommes ravis d'apprendre que certaines des principales recommandations mises de l'avant par notre organisation depuis 1984 pour adapter le système de justice familiale à la diversification croissante de la vie conjugale au Canada dans le meilleur intérêt des enfants fassent maintenant partie de la nouvelle stratégie du gouvernement. Nous encourageons l'Hon. Martin Cauchon à mettre en place un cadre légal adapté à cette nouvelle approche afin d'assurer que les modifications proposées contribuent dans les faits à atténuer la souffrance des milliers d'enfants canadiens impliqués dans des conflits portant sur les droits de garde et de visite à chaque année.

À cet effet, nous recommandons:

1. La création d'un programme de formation sur les responsabilités parentales intégré au système d'éducation s'adressant aux étudiants de niveaux primaire et secondaire. Ainsi, la prochaine génération serait en meilleure position pour comprendre et assumer le rôle de parent.
2. La création d'un système de réconciliation et de prévention qui serait accessible en tout temps aux couples et familles éprouvant des difficultés afin qu'ils puissent bénéficier des ressources qui leur sont nécessaires en situation de crise;

Siège social/Head Office
Riccardo Di Done
5167, Jean-Talon est, # 370
St-Léonard, Qc
H1S 1K8
Tél.: (514) 593-4303
Fax: (514) 593-4659

Québec
Riccardo Di Done
2360, Chemin Ste-Foy, # 450
Sainte-Foy, Qc
G1V 4H2
Tél.: (418) 650-2105
Fax: (418) 650-2164

Alberta
Dr. Arthur Neumann
300 Lausage Center
10140, 117^{ème} sud
Edmonton, Alta
T5K 1X3
Tél.: (780) 488-1199
Fax: (780) 488-3755

Colombie-Britannique
Me Peter Allik-Petersenn
205-141 rue Victoria
Kamloops, C.B.
V2C 1Z5
Tél.: (250) 828-9545
Fax: (250) 828-1297

Site Internet/Web Site
www.osde.ca
Courriel/email
Info@osde.ca

No de charité enregistré
Charitable Registration Number
11906-9821-RR0001

3. La mise en place de services de médiation familiale obligatoires, gratuits et non-judiciaires pour tous les couples en difficulté ou en instance de divorce. Ces services devraient également être accessibles aux grand-parents et autres membres de la famille élargie qui subissent les contrecoups de la situation;
4. L'élimination des termes qui créent de la friction entre les parties impliquées. À titre d'exemple, nous proposons de changer l'expression « garde légale » par « responsabilités parentales », « pension alimentaire » par « soutien familial » et « ordonnance parentale » par « responsabilités parentales » ;
5. La création d'une cour spécialisée dans les causes en droit de la famille qui serait composée de juges ayant acquis ou reçu une formation étendue sur les questions familiales, tant au niveau légal que psychosocial ;
6. La création d'un bureau de plaintes formelles auquel pourrait s'adresser le parent dont l'ex-conjoint(e) ne respecte pas ses obligations financières ou autres. Une personne désignée par le bureau discuterait du problème avec le parent lésé et par la suite visiterait l'autre partie afin de la sensibiliser à l'importance d'assumer ses responsabilités pour le bien-être des enfants.

C'est uniquement au travers une refonte complète des présupposés désuets sur lesquels se basent le système de justice familiale actuel que le meilleur intérêt ainsi que les droits des enfants seront véritablement reconnus et intégrés aux structures sociales et légales de notre société.

POUR L'AMOUR DE NOS ENFANTS!

Riccardo Di Done
Président

Organisation pour la Sauvegarde des Droits des Enfants